

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 29 janvier 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2024

Le « budget vert », une boussole au service de la bifurcation écologique de la Ville de Nantes

À l'occasion du vote du budget primitif 2024 lors du Conseil municipal du 2 février, la Ville de Nantes présente le travail engagé depuis l'année dernière pour analyser l'impact environnemental de ses dépenses. En poussant la démarche au-delà de la méthode de référence pour les collectivités territoriales françaises en matière de budget de transition écologique, souvent dénommé « budget vert », elle se dote d'un nouvel outil ambitieux pour guider son action et tenir ses engagements en faveur de la bifurcation écologique.

« La construction du budget de transition écologique est un exercice ambitieux de transparence. Ce « budget vert » permet ainsi de faire un point de plus en plus précis du niveau de performance de nos politiques publiques en matière d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources, mais aussi demain de reconquête de la biodiversité et de mesure de l'impact de l'alimentation et de l'environnement sur notre santé. Cette démarche est un outil pour vérifier notre trajectoire, orienter nos décisions, et ajuster voire recalibrer nos projets, dans une démarche d'amélioration continue qui doit nous permettre d'atteindre nos objectifs. »

Hélène Naulin, 2^e adjointe à la maire de Nantes en charge de la petite enfance et de la résilience.

Depuis 2023, la Ville de Nantes a engagé une démarche d'analyse de son budget au regard des enjeux de la transition écologique. Le **budget de transition écologique** vise à évaluer l'impact des dépenses de la collectivité (hors masse salariale) sur la transition écologique, identifier celles qui y sont favorables et celles qui y sont défavorables.

Cette démarche doit permettre d'**aligner les engagements budgétaires sur les objectifs de transition écologique du projet nantais** : sobriété carbone et adaptation au changement climatique, modèle de production et de consommation en ressources naturelles et durables, reconquête de la biodiversité, santé et environnements favorables à la santé, agriculture et alimentation sûres, saines et durables.

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

L'élaboration d'un budget de transition écologique n'est pas une obligation légale : **il s'agit d'une démarche volontariste de la Ville de Nantes**. Pour cette analyse, la collectivité s'appuie sur la méthodologie de référence pour l'analyse de l'impact des actions des collectivités territoriales sur le climat, développée par l'organisme de référence **I4CE** (Institut de l'Économie pour le Climat). Cette méthodologie est construite sur la base des référentiels nationaux et européens identifiant les bonnes pratiques en matière de climat et de sobriété carbone.

La Ville de Nantes a décidé d'aller plus loin en étendant l'analyse à l'ensemble du référentiel nantais de la transition écologique. Le budget global, l'ensemble des politiques publiques menées, chaque projet réalisé, ont ainsi vocation, à terme, à être évalués au regard de leur impact environnemental. L'analyse s'intéresse aux **dépenses de fonctionnement et aux investissements**.

Une analyse par "**arbres de décision**" permet de classer les dépenses de la collectivité comme favorables ou non à la transition écologique (très favorable, favorable sous conditions, sans impact/neutre, défavorable, indéfini*).

** La catégorie « indéfini » est attribuée aux dépenses non classables par manque d'informations, de connaissances ou de référentiel méthodologique. L'analyse se précisera au fil des années.*

UNE LOGIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Ce travail a débuté en 2023 avec l'analyse des dépenses de la Ville de Nantes sous l'angle de l'atténuation du changement climatique (ou sobriété carbone). L'analyse des dépenses sous l'angle de l'adaptation au changement climatique s'était concentrée sur le budget relatif aux écoles.

La démarche progresse cette année : toutes les dépenses d'investissement sont dorénavant analysées sous l'angle de l'adaptation au changement climatique et sous l'angle de la préservation des ressources naturelles. **En 2025, la totalité du budget sera analysé** au regard des enjeux de la transition écologique.

Cette analyse de plus en plus poussée, dans une **logique d'amélioration continue**, va favoriser l'action de la collectivité en faveur de la bifurcation écologique. En effet, le caractère transversal par essence de la construction du budget permet de soutenir la mobilisation des services autour des objectifs environnementaux et contribue à **diffuser la culture des enjeux de transition écologique**.

UN OUTIL D'AIDE A LA DÉCISION AU SERVICE DE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

En objectivant les impacts environnementaux des politiques publiques et des projets financés, **le budget de transition écologique apporte un éclairage à la collectivité**. Elle peut, le cas échéant, **réajuster ses décisions**, privilégier les actions favorables à la transition écologique (en mettant en œuvre des solutions de sobriété, de mutualisation, ou fondées sur la nature, par exemple), éviter celles y sont défavorables (impliquant des émissions de CO² importantes, par exemple).

Cette démarche d'analyse au travers d'un budget de transition écologique est un **processus complexe, parfois confronté à certains antagonismes** (par exemple, la création d'un parking-relais est positive pour favoriser les transports doux, mais nécessite parfois l'artificialisation des sols). Il est l'un des outils permettant de tenir la trajectoire de bifurcation écologique fixée, en complémentarité avec les autres instruments de mesure de la performance écologique, tels que les indicateurs du rapport développement durable.

EXEMPLE : ANALYSE DES INVESTISSEMENTS POUR LES ÉCOLES

Analyse au regard des enjeux « atténuation du changement climatique », « adaptation au changement climatique » et « économie des ressources » :

